

ethias

Rapport annuel 2014
Ethias Droit Commun

ethias

Ethias Droit Commun

Ethias Droit Commun, association d'assurances mutuelles, Rue des Croisiers 24 - 4000 LIEGE

Entreprise d'assurances agréée sous le n° 0165 pour pratiquer les branches Accidents et Maladie (AR des 4 et 13 juillet 1979, MB du 14 juillet 1979).

RPM Liège TVA BE 0402.370.054

Compte Belfius Banque : BE30 0910 0078 3911 – BIC : GKCCBEBB

www.ethias.be info@ethias.be

SIEGE NATIONAL

Rue des Croisiers, 24

4000 LIEGE

Tél. + 32 (0)4 220 31 11

Fax + 32 (0)4 220 30 05

SIEGE POUR LA FLANDRE

Prins-Bisschopssingel 73

3500 HASSELT

Tél. + 32 (0)11 28 21 11

Fax + 32 (0)11 28 20 20

SIEGE POUR LA REGION DE LANGUE ALLEMANDE

Klötzerbahn 24-26

4700 EUPEN

Tél. + 32 (0)87 59 10 00

Fax + 32 (0)87 59 10 09



2014 : une année de performance dans la gestion et dans les innovations au service de nos assurés

Nous constatons avec satisfaction que notre association d'assurance mutuelle se porte bien. Les chiffres 2014 confirment notre maîtrise de la garantie « Accident du travail pour le secteur public ». Ils sont sensiblement identiques à ceux enregistrés les années précédentes. L'encaissement s'élève à 156 millions (158 en 2013) soit une diminution de 1,41 % (due à une prime de réassurance non récurrente). Le résultat net quant à lui s'élève à 2,4 millions (équivalent à 2013).

Au-delà des chiffres, nous avons amplifié nos démarches visant à renforcer encore nos relations avec nos assurés Collectivités et Entreprises.

Un des axes de développement que nous souhaitons mettre en évidence, c'est celui de la prévention. Partant de l'adage qui veut que « Le meilleur sinistre est celui qui ne se produira pas », nous ne cessons d'investir dans le domaine de la prévention. Cet investissement est intéressant pour toutes les parties prenantes : l'assuré, ses salariés et l'assureur.

1. Pour limiter le risque, sensibiliser, partager les bonnes expériences, nous avons mis sur pied les **Ethias Prevention Awards**. Lors de la deuxième édition, en 2014, de ces Awards, 60 institutions publiques ont déposé un dossier de candidature dans une des 4 catégories de prix : la sécurité des personnes, la protection des biens, les formations et les plans pluriannuels intégrés. Et, pour la première fois cette année, le concours était ouvert au secteur non-marchand. Le 10 décembre 2014, ce sont près de 300 représentants du secteur public – administrations communales, provinces, CPAS, zones de police, intercommunales, etc. – qui ont assisté à la remise des prix décernés par un jury d'experts indépendants présidé par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.
2. Pour anticiper le sinistre ou pour le gérer s'il survient malgré tout, nous avons développé l'application « **Ethias Prevention Reporter** ».

L'« Ethias Prevention Reporter » est une application novatrice de reporting en prévention avec assistance digitale. Elle permet la géolocalisation et la catégorisation du risque ou du sinistre. Elle est équipée d'un dictaphone avec reconnaissance vocale ou voice-to-text. Elle permet la prise de photos, de vidéos. Elle propose l'intégration assistée de données dans le rapport, via des liens vers les textes de loi ou via des bases de données accidents du travail, etc.

Avec ce reporting en prévention rapide in situ, nous visons avant tout la satisfaction des assurés, mais aussi, en termes d'excellence opérationnelle, un gain d'efficacité et de temps pour le conseiller en prévention. Avec cette nouvelle technologie (disponible à partir de cet été dans l'App Store et sur Google Play), nous voulons souligner une fois de plus l'importance que nous accordons au monitoring et à la réduction des risques et des sinistres.

Cette application a déjà été récompensée. Elle a en effet reçu le trophée Decavi de la meilleure initiative en matière de prévention. Il est remarquable qu'Ethias soit la première à remporter l'or dans cette toute nouvelle catégorie, pour une application en prévention, spécialement conçue pour les Collectivités et Entreprises.

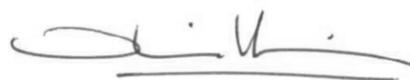
Soulignons également que nos directions Collectivités et Entreprises ont remporté en 2014 et **pour la 5e fois en 4 ans** le trophée de l'innovation : cette fois pour HospiFlex, une couverture sur mesure et entièrement flexible, reconnue comme une première sur le marché des soins de santé aux Collectivités et Entreprises.

Notre relation avec nos assurés va donc bien plus loin que la simple relation commerciale. Nous nous préoccupons du vécu de nos assurés et nous sommes attachés à leur rendre la vie plus facile via des conseils avisés, des outils performants ou encore des partages d'expérience.



Bernard Thiry

Directeur général
Président du Comité de direction



Olivier Henin

Président du conseil d'administration

Table des matières

Gouvernance (au 31 janvier 2015)	8
Le Comité de direction	8
Le Conseil d'administration	8
Hommage à M. Steve Stevaert	8
Le Comité consultatif	9
Le Comité d'audit	9
Le Comité de nomination et rémunération	10
Le Commissaire	10
Rapport de gestion	11
1 L'année 2014 en quelques dates et faits marquants	12
2 Résultats 2014	13
2.1 <i>Chiffres clés</i>	13
2.2 <i>Primes</i>	13
2.3 <i>Prestations</i>	13
3 Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société	14
3.1 <i>Analyse des résultats de l'exercice</i>	14
3.1.1 <i>Collectivités et Entreprises</i>	14
3.1.2 <i>Finances</i>	14
3.2 <i>Coefficients réglementaires</i>	17
3.2.1 <i>Etat relatif à la marge de solvabilité explicite</i>	17
3.2.2 <i>Couverture du passif technique (avec limites)</i>	17
3.3 <i>Evolution des réserves libres</i>	18
3.4 <i>Appréciation en matière de contrôle interne</i>	19
3.5 <i>Principaux risques (exposition et politique en matière de gestion) et utilisation des instruments financiers de la société</i>	20
3.5.1 <i>Gouvernance en matière de gestion des risques</i>	20
3.5.2 <i>Solvency II</i>	21
3.5.3 <i>Risk Appetite</i>	21
3.5.4 <i>Risques d'assurance</i>	21
3.5.5 <i>Risques financiers</i>	22
3.5.6 <i>Risques opérationnels</i>	22
3.6 <i>Réassurance</i>	22
3.7 <i>Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel</i>	23
4 Evènements survenus après la clôture de l'exercice	24

5	Indications sur les circonstances susceptibles d’avoir une influence notable sur le développement de la société	24
5.1	<i>Participation Vitrufin SA</i>	24
6	Justification de l’indépendance et de la compétence des membres du comité d’audit d’Ethias Droit Commun aam	25
7	Fonctions externes exercées par les dirigeants d’Ethias Droit Commun aam (au 31/01/2015)...	26
8	Rapport du commissaire sur les comptes annuels de l’exercice clôturé le 31 décembre 2014..	28
	Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve.....	28
	Rapport sur d’autres obligations légales et réglementaires.....	29
9	Précisions sur les rubriques du bilan et du compte de résultats	30
9.1	<i>Bilan.....</i>	30
9.1.1	<i>Actif</i>	30
9.1.2	<i>Passif</i>	30
9.2	<i>Compte de résultats</i>	31
9.2.1	<i>Compte technique.....</i>	31
9.2.2	<i>Compte non technique</i>	31
10	Bilan, comptes de résultats et annexes.....	33
10.1	<i>Bilan.....</i>	34
10.2	<i>Compte de résultats</i>	35
10.3	<i>Annexe.....</i>	37

GOUVERNANCE (AU 31 JANVIER 2015)

Le Comité de direction

Nom	Fonction
Bernard Thiry	Président du Comité de direction (CEO)
Benoît Verwilghen	Vice-président du Comité de direction (Vice CEO)- Chief financial officer (CFO)
Frank Jeusette	Chief risk officer (CRO)
Luc Kranzen	Directions particuliers
Philippe Lallemand	Directions collectivités

Le Conseil d'administration

Nom	Fonction
Olivier Henin	Président
Oswald Adriaensen	Administrateur indépendant
Willy Demeyer	Administrateur
Martine Durez	Administrateur
Jean-Pierre Grafé	Administrateur
Steve Stevaert	Administrateur
Karl Van Borm	Administrateur
Alexander Vercamer	Administrateur
Bernard Thiry	Administrateur
Benoît Verwilghen	Administrateur
Frank Jeusette	Administrateur
Luc Kranzen	Administrateur
Philippe Lallemand	Administrateur

Hommage à M. Steve Stevaert

Les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction souhaitent rendre hommage à M. Steve Stevaert, soudainement disparu le 2 avril 2015.

Administrateur d'Ethias depuis 2005, M. Stevaert a présidé Ethias Droit Commun de 2007 à 2013. Figure politique qui aura marqué sa ville, sa région et notre pays, il a occupé les plus hautes fonctions : successivement conseiller provincial, député, bourgmestre, parlementaire et ministre régional, vice-président du gouvernement flamand, président de parti, ministre d'état et gouverneur.

Il fut également un défenseur inconditionnel d'Ethias et du modèle unique qu'elle représente sur le marché belge de l'assurance. Son esprit visionnaire et son bon sens ont marqué sa présence au sein des différents conseils.

Le Comité consultatif

Nom	Fonction
Olivier Henin	Président
Luc Asselman	Administrateur du « Watergroep », Bruxelles
Rob Beenders	Echevin, Hasselt
Nikolaas Bourgeois	Echevin, Staden
Frieda Brepoels	Bourgmestre, Bilzen
Ludwig Caluwé	Député provincial, Anvers
Anne Sophie Charle	Coordinateur-superviseur « Fondation Mons 2015 », Mons
Philippe Close	Echevin, Bruxelles
Jozef De Borger	Conseiller provincial, Brabant flamand
Yannick De Clercq	Commissaire du Gouvernement à l'UGent, l'UZ Gent et l'AUGent, Gand
Marc Deconinck	Bourgmestre, Beauvechain
Dirk De fauw	Conseiller provincial, Flandre occidentale
Hugo De Haes	Echevin, Kapelle-op-den-Bos
Patrick Dewael	Bourgmestre, Tongres
Vincent De Wolf	Bourgmestre, Etterbeek
Christiane Franck	Présidente du comité de direction de Vivaqua, Bruxelles
Joseph Georges	Premier échevin, Huy
Leentje Grillaert	Echevine, Wetteren
Andries Gryffroy	Conseiller provincial, Flandre orientale
Olivier Jusniaux	Chef de cabinet de la Ministre de l'Emploi et de la Formation, Jambes
Koen Kennis	Echevin, Anvers
Fabian Lafontaine	Echevin, Bastogne
Stéphane Lasseaux	Conseiller communal, Florennes
Alain Lefebvre	Premier échevin, Auderghem
Patrick Melis	Directeur général, Province du Hainaut
Paul-Emile Mottard	Député provincial, Liège
Michel Paves	Président d'honneur du conseil de surveillance de la Smacl, Paris
Benoît Piedboeuf	Député-Bourgmestre, Tintigny
Guy Reynebeau	Conseiller communal, Gand
Vincent Scourneau	Bourgmestre, Braine-l'Alleud
Anne Sobrie	Conseillère communale, Rhode-Saint-Genèse
Jacques Vandebosch	Ancien conseiller communal, Seraing
Marc Vandeput	Premier député provincial, Limbourg
Liesbeth Van der Auwera	Bourgmestre, Bree
Inga Verhaert	Députée provinciale, Anvers

Le Comité d'audit

Nom	Fonction
Jean-Pierre Grafé	Président
Oswald Adriaensen	Membre
Martine Durez	Membre
Alexander Vercamer	Membre

Le Comité de nomination et rémunération

Nom	Fonction
Olivier Henin	Président
Oswald. Adriaensen	Membre
Willy Demeyer	Membre
Steve Stevaert	Membre

Le Commissaire

PwC – Réviseurs d'entreprises SCCRL

Woluwe Garden, Woluwedal 18 – B-1932 Sint-Stevens-Woluwe

Représentée par K. Cappoen, Réviseur agréé

RAPPORT DE GESTION

Remarque liminaire

Le présent rapport tient compte des dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et du code des sociétés.

1 L'année 2014 en quelques dates et faits marquants

- 21 mars :** Le deuxième Colloque consacré à la problématique du vieillissement co-organisé par Ethias a pour thème « Dépendance : le défi du vieillissement ».
- 24 mars :** Lancement du baromètre de satisfaction (NPS : Net Promoter score), un outil qui permet de mesurer le taux de satisfaction et de recommandation de l'ensemble des assurés ayant fait appel à Ethias. Les résultats obtenus font d'Ethias la compagnie d'assurances qui possède le taux de recommandation le plus élevé de Belgique.
- 23 avril :** Ethias remporte deux trophées DECAVI de l'assurance, trophées qui récompensent les meilleurs produits d'assurance non-vie en Belgique. Les Collectivités ont remporté pour la 5^e fois en 4 ans le trophée de l'innovation : cette année pour HospiFlex, une couverture sur mesure et entièrement flexible, reconnue comme une première sur le marché des soins de santé aux collectivités et entreprises. Les Particuliers ont remporté pour la 6^e fois en 10 ans dans leur catégorie un trophée pour l'assurance Familiale.
- 30 avril :** Les nouvelles règles de conduite MiFID visent à renforcer la protection des consommateurs de produits et services financiers. Les assureurs et les intermédiaires d'assurances ont l'obligation d'agir d'une manière honnête, équitable et professionnelle servant au mieux l'intérêt de leurs clients. Ce principe constitue la « Règle fondamentale » sur laquelle repose les différentes règles de conduite et d'exigences organisationnelles, principe qui découle également des valeurs d'Ethias. Au cours de l'année 2014, nous avons lancé plusieurs projets afin de nous conformer aux nouvelles règles. Pour plus d'informations, nous vous renvoyons sur la page MiFID disponible sur www.Ethias.be.
- 12 juin :** La Commission européenne approuve la prolongation du plan de réorganisation d'Ethias sous une forme modifiée, jusqu'au 31 décembre 2016.
- 17 juillet :** Ethias Assistance a obtenu sa première certification de management de la qualité ISO 9001-2008 en 2003. Grâce à des procédés de travail performants et à l'implication de tous ses gestionnaires, la certification est renouvelée : un gage de qualité supplémentaire pour Ethias Assistance, qui est la seule en Belgique – avec Inter Partners - à pouvoir faire valoir auprès de ses assurés ce label internationalement reconnu.
- 29 juillet :** L'agence de notation Fitch annonce une amélioration du rating d'Ethias s.a. et d'Ethias Droit commun. Il passe de BBB (perspective stable) à BBB+ (perspective stable).
- 21 septembre :** Ethias utilise le sms pour communiquer avec ses assurés. Simple et efficace, le « texto » permet d'optimiser le service aux assurés, en s'adaptant aux modes de communication utilisés par les consommateurs et devrait amener à réduire le nombre de courriers envoyés.
- 5 octobre :** La Journée Découverte Entreprises accueille plus de 1800 visiteurs (plus de 1000 à Hasselt, plus de 850 à Liège). Une centaine de collègues leur ont servi de guide pour leur faire visiter les différents aspects de nos bâtiments.
- 13 novembre :** Ethias participe à la cérémonie de remise des prix des Corporate HR Awards, une initiative visant à récompenser les entreprises qui mènent des stratégies innovantes et originales dans la gestion de leur capital humain dans un but de compétitivité, de responsabilité sociale et de bien-être de leur personnel.
- 28 novembre :** La Cour d'appel de Liège rend son verdict dans le cadre du litige qui oppose Ethias au fisc en matière d'assurance pension pour le secteur public. Le tribunal a confirmé le verdict rendu en première instance, verdict défavorable à Ethias.
- 10 décembre :** Remise des prix de la deuxième édition des Ethias Prevention Awards : 60 institutions publiques ont déposé un dossier de candidature. Pour la première fois cette année, le concours s'est ouvert au secteur non-marchand.

2 Résultats 2014

Au fil des pages qui suivent, le lecteur trouvera l'ensemble des données chiffrées de l'exercice 2014. En voici un aperçu.

L'encaissement s'élève à 156.317 milliers d'euros pour l'année 2014 contre 158.560 milliers d'euros pour l'année 2013, soit une diminution de 1,41 %. Cet encaissement tient compte d'une prime de réassurance acceptée en « pertes pécuniaires diverses » pour 1.661 milliers d'euros.

Le résultat net s'élève à 2.413 milliers d'euros, à fin décembre 2014, après réassurance quote-part avec Ethias SA.

2.1 Chiffres clés

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Chiffre d'affaires (avant quote-part réassurance avec Ethias SA)	156.317	158.560
Nombre d'assurés	1.611	1.596
Pied de bilan	2.616.335	2.543.156
Provisions techniques	1.054.536	1.024.946
Placements	1.516.501	1.503.077
Couverture de la marge de solvabilité	3.045%	3.376%
Couverture du passif technique	112%	110%

2.2 Primes

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Cotisations ordinaires	148.644	148.868
Cotisations réassurance acceptée	1.661	3.375
Cotisations au fonds d'indexation	6.012	6.317
TOTAL	156.317	158.560

2.3 Prestations

Chiffres en milliers d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges des sinistres	101.324	102.690
Variation de la provision pour sinistres		
Augmentation	24.717	28.697
Diminution (-)		
TOTAL	126.041	131.387

3 Exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société

3.1 Analyse des résultats de l'exercice

3.1.1 Collectivités et Entreprises

Au cours de l'année 2014, les Directions des Collectivités et Entreprises ont poursuivi leurs actions sur la voie d'une efficacité et d'une performance pérennisées, dans le respect des valeurs d'éthique, d'humanisme, d'engagement et de proximité.

Cette approche stratégique vise avant tout à consolider les relations avec les assurés Collectivités et Entreprises, en leur offrant une gamme complète, adaptée et innovante de solutions de gestion du risque et des assurances.

Les Collectivités représentent le cœur réaffirmé des activités d'Ethias. Dans un marché économique en pleine mutation, la notion de partenariat revêt toute son importance, tant en termes de sécurité et de protection, que de prévention et d'accompagnement. Une relation qu'Ethias s'attache à renforcer avec ses assurés historiques :

- L'État fédéral, les régions et les communautés ;
- Les corps constitués (Chambre, Sénat, assemblées régionales et communautaires) ;
- Les 10 Provinces ;
- Plus de 580 Villes et Communes ;
- Des centaines de centres publics d'action sociale et de sociétés de logements sociaux ;
- Des milliers de sociétés intercommunales, parastataux, établissements d'intérêt public, zones de polices et associations diverses.

A l'issue de cet exercice 2014, les résultats des activités Accidents du Travail Loi de 67 sont positifs. L'encaissement reste stable et s'élève à 155 millions d'euros, résultat de la confiance de nos assurés, du dynamisme des équipes et de leur engagement à renforcer une relation historique de qualité.

Assureur et partenaire privilégié des Collectivités et Entreprises, Ethias continue de renforcer le développement de nouveaux services efficaces et innovants à l'attention de ses assurés, dans l'ensemble de leurs missions et activités : la prévention, l'analyse de risques, la responsabilité sociétale de l'entreprise ou encore la mise à disposition d'outils informatiques performants. Dans tous ces domaines, Ethias entend traduire son souci permanent d'efficacité et d'innovation. Ainsi, pour la 5^{ème} fois en quatre ans, Ethias a remporté en 2014 le trophée DECAVI de l'Innovation pour son produit Ethias HospiFlex.

Ethias estime que sa mission est aussi de contribuer à éviter les accidents en encourageant la prévention et les initiatives qui vont dans ce sens. C'est pourquoi Ethias a organisé, pour la deuxième année consécutive, les « Ethias Prevention Awards » avec le soutien du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ainsi que de Wolters Kluwer. Concours destiné à toutes les institutions publiques, assurés historiques d'Ethias, l'édition 2014 s'est également ouverte au secteur non-marchand. Un prix a été attribué dans chacune des catégories suivantes : protection des personnes sur le lieu de travail ; protection des biens ; innovation organisationnelle, technique ou matérielle en gestion de la prévention ; meilleure campagne de prévention contre les Accidents. Le jury d'experts indépendants s'étant réservé le droit de primer d'autres initiatives de prévention qu'il jugeait honorable. Enfin, autre nouveauté, chaque candidat concourait également pour le Prix du public, prix récompensant l'initiative ayant remporté le plus de votes en ligne. 50 institutions étaient en lice et ce ne sont pas moins de 7 lauréats qui ont été primés le 10 décembre 2014 devant près de 275 représentants des secteurs public et non-marchand.

3.1.2 Finances

3.1.2.1 Impact des règles d'évaluation sur les actifs financiers

Nous rappelons ci-dessous les principes généraux et leurs impacts sur les comptes au 31 décembre 2014.

Les actions font l'objet de réductions de valeur lorsque la moins-value est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition durant une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture. Une dépréciation de plus de 50 % (sans contrainte temporelle et à caractère réfragable) donne également lieu à une réduction de valeur. Le montant des reprises de réductions de valeur ainsi comptabilisées pour cette classe d'actif s'élève à 0,2 million d'euros.

La règle d'évaluation relative aux titres à revenu fixe ainsi que celle relative aux créances a été modifiée cette année afin de prendre en considération les modifications relatives à l'AR du 17 novembre 1994. Cette modification, détaillée ci-dessous, a été approuvée par le comité de direction du 24 novembre 2014.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 (à l'exception des titres perpétuels cfr ci-dessous) et les créances systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1er, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis.

Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieur à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition. L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes.

Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Les critères de détermination des moins-values durables sont les suivants :

- Le portefeuille d'assurance ou la gestion distincte concernée ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Les critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée sont les suivants :

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières ;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

L'application de ces règles au 31 décembre 2014 a donné lieu à des réductions de valeur de 0,6 millions d'euros.

Les obligations perpétuelles sont valorisées en LoCoM (Lower of Cost or Market) conformément au prescrit de l'art. 31 al. 4 de l'AR du 17 novembre 1994. Certains titres sont évalués sur base d'un prix modèle en lieu et place d'un prix marché, en raison de l'illiquidité toujours observée sur ces marchés. Ces obligations ont fait l'objet d'une réduction de valeur d'un montant de 0,2 millions d'euros (cfr point 3.1.2.2).

Les éléments monétaires sont évalués au taux de change à la date de clôture et les actifs non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition. Les réductions de valeur sur des titres en devise sont calculées effet de change compris. Le montant de réductions de valeur est quasi nul au 31 décembre 2014.

Soulignons que des provisions pour risques financiers ont par ailleurs été utilisées pour un montant de 4 millions d'euros. Celles-ci sont relatives principalement à des risques de recouvrement et des aléas liés aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration estime que les règles adoptées par Ethias Droit Commun aam sont en conformité avec le référentiel comptable belge.

3.1.2.2 Remarque concernant l'annexe 3 – Obligations perpétuelles

La valeur actuelle de certaines obligations perpétuelles (reprises parmi les autres types d'obligations sous la rubrique 8.03.223.2) provient de l'utilisation d'un prix « modèle », au lieu d'un prix marché qui correspond soit à une valorisation reprise sur Bloomberg soit à un prix communiqué par une contrepartie.

L'approche quantitative ainsi mise en place est compatible avec les recommandations de l'IASB dans son rapport : « IASB Expert Advisory Panel – Measuring and disclosing the fair value of financial instruments in markets that are no longer active ».

Cette valorisation se traduit dans les comptes par une amélioration de la valeur actuelle de ces obligations de +0,3 million d'euros d'un titre qui représente 10% du portefeuille total en nominal en date du 31 décembre 2014.

3.1.2.3 Commentaires sur les PIIGS¹

L'exposition d'Ethias Droit Commun aam aux dettes souveraines périphériques en zone euro se distribue comme suit au 31 décembre 2014 : l'Italie représente 3,2 % des avoirs en portefeuille en valeur d'inventaire. L'Irlande, l'Espagne et le Portugal représentent respectivement 0,2 %, 2,2 % et 1,0 %.

En date du 31 décembre 2014, les plus-values latentes sur les PIIGS s'élèvent à 19 millions d'euros.

¹ PIIGS est l'acronyme de Portugal, Italy, Ireland, Greece, Spain.

Il convient de noter qu'Ethias a fait usage de la faculté offerte par l'article 27bis §4 de l'A.R du 17 octobre 1994, à savoir l'étalement de moins-values résultant de la cession d'obligations souveraines grecques réalisée en 2012, à concurrence de 3,9 millions d'euros. A fin décembre 2014, le stock restant à amortir s'élève à 1,2 millions d'euros.

Les positions sur les autres pays ne font pas l'objet d'une réduction de valeur vu qu'ils ne sont pas en situation de défaut.

3.1.2.4 Politique d'investissement

Différentes politiques d'investissement couvrent l'ensemble des investissements effectués par Ethias Droit Commun et décrivent le cadre général dans lequel les placements doivent s'inscrire ainsi que les rôles et responsabilités de tous les intervenants. La politique d'investissement dite générale couvre la majorité des investissements effectués. A côté de cette politique générale, des politiques dédiées existent pour certaines classes d'actifs spécifiques comme l'immobilier, les investissements alternatifs, les participations stratégiques et financières et les crédits aux particuliers. Ces politiques sont mises à jour annuellement et ont été approuvées par le Comité de Direction du 1^{er} septembre 2014 et validées par le Comité d'Audit du 18 novembre 2014 et le Conseil d'Administration du 28 novembre 2014.

Les politiques d'investissement définissent les investissements éligibles, les objectifs en termes de risque et de rendement et ce en concordance avec la politique de gestion actifs-passifs (Assets & Liabilities Management) et l'allocation stratégique des actifs. Elles définissent également les guidelines d'investissement afin d'assurer que les investissements sont faits en ligne avec l'appétit au risque de la société et ses objectifs financiers à moyen et long terme. Elles ont, entre autres, pour objectif d'assurer la qualité et la liquidité du portefeuille, de diminuer sa complexité et d'optimiser la diversification et le profil de risque tout en respectant le cadre des limites légales et interne. La diversification du portefeuille est poursuivie par classe d'actifs mais également pour toutes les classes d'actifs confondus et à plusieurs niveaux : type d'actifs, secteur, pays, maturité, émetteur/contrepartie, etc.

Comme les années précédentes, l'exposition aux produits non « vanille » comme les structurés, les titrisations et les produits complexes a continué à être réduite en faveur des actifs financiers traditionnels. Les grandes classes d'instruments plébiscitées restent les obligations étatiques et les obligations crédit, avec une préférence pour le secteur non-financier. L'exposition en actions a été diminuée afin de réduire le profil de risque du portefeuille en préparation à Solvency II.

Au niveau des investissements obligataires, l'année a été marquée par une chute importante des taux. Les obligations gouvernementales belges ont donc également connu une forte baisse de leurs rendements. La faible visibilité sur l'évolution attendue des taux et la crainte que les taux vont encore rester bas pendant une période prolongée, nous a poussé à investir graduellement au long de l'année et ce notamment en obligations souveraines belges et françaises. Dans la même optique, nous avons allongé la durée de nos investissements en obligations gouvernementales.

Les investissements en obligations crédit et en covered bonds ont été proportionnellement moins importants cette année. La bonne tendance des marchés crédit et le pick-up de rendement par rapport aux titres souverains ont offert des opportunités d'investissement tout en respectant nos limites internes et en veillant à un couple rendement/risque satisfaisant. Les spreads de crédit continuent à se rétrécir et les opportunités deviennent donc plus rares surtout après prise en compte de la charge en capital sous Solvency II. Seules les obligations de notation « investment grade » ont été considérées à l'achat. L'exposition aux dettes financières a encore été réduite vu la plus grande exigence de l'Europe en termes de « burden-sharing » du secteur privé en cas d'insuffisance de capital.

Ethias veille également, en tant que partenaire financier responsable, à promouvoir le respect de ses valeurs fondamentales au travers d'un code d'investissement. Une liste noire d'investissements interdits est mise à jour annuellement. La dernière version de ce code d'investissement a été approuvée par le Comité de Direction du 17 décembre 2014.

3.1.2.5 Les conditions de marché en 2014

L'année 2014 ne fut pas aussi mouvementée que les années précédentes mais cela n'a pas empêché les prévisionnistes d'être fortement surpris par les mouvements de taux d'intérêt. Alors que la plupart des anticipations tablaient sur une remontée des taux sur base, entre autres, d'une reprise de la croissance, ceux-ci ont fortement chuté de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, le taux gouvernemental allemand à dix ans est passé de presque 2,00% à 0,54% dans une chute quasiment continue. Les taux des autres pays européens n'ont pas été en reste et beaucoup ont aussi battu des records historiques. Aux Etats-Unis, la baisse a été plus faible, le taux similaire terminant l'année à 2,17%, soit 86 points de base sous le niveau de fin 2013.

Les raisons derrière ces mouvements sont multiples. En Europe, les prévisions de reprise économique ont été revues à la baisse tout au long de l'année, minées par le conflit en Ukraine et un assombrissement des perspectives mondiales, notamment aux Etats-Unis et dans les pays émergents. En prime, l'inflation en zone euro, qui n'était que de 0,8% fin 2013, a encore baissé pour atteindre -0,2% (estimation flash de décembre 2014) à cause de facteurs externes, comme la forte décreue des prix pétroliers, mais aussi internes comme une modération du coût de la main d'œuvre.

Dans ce contexte, les différents acteurs économiques ont commencé à anticiper une inflation trop faible par rapport à l'objectif de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui est de maintenir l'inflation proche mais en-dessous de 2% à moyen terme. En conséquence, celle-ci a mis en place de nouvelles mesures afin de relancer la croissance et l'inflation. D'une part, elle a baissé deux fois son taux de refinancement qui est passé de 0,25 à 0,05%. D'autre part, elle a décidé de réallouer des prêts à long terme aux banques (TLTRO) et d'intervenir directement sur les marchés de taux en achetant certains types d'actifs (covered bonds et Asset Backed Securities). La BCE a même évoqué la possibilité d'un élargissement des achats aux obligations gouvernementales. Ces différentes mesures ont pour but d'augmenter la demande obligataire afin de faire baisser les taux d'intérêt et donc faciliter le financement de l'économie.

Les mouvements de taux d'intérêt aux Etats-Unis ont aussi poussé les taux européens à la baisse. Bien que la reprise économique y soit plus vigoureuse et que la Fed ait en conséquence arrêté ses mesures exceptionnelles, la faible inflation ne pousse pas l'institution monétaire à relever ses taux rapidement.

La baisse des taux n'a évidemment pas touché que l'Allemagne, beaucoup d'autres pays européens ont aussi vu leurs taux atteindre des niveaux record. En Belgique, le taux à 10 ans, qui était encore au-dessus de 2,50% fin 2013, a terminé l'année 2014 à 0,83%. Le taux belge à 10 ans est d'ailleurs passé sous son homologue français au cours de l'année. Le mouvement a été identique pour les pays de la périphérie de la zone euro. Le Portugal a vu son taux à dix ans passer de plus de 6% en début d'année à désormais moins de 3% tandis que pour l'Irlande, l'Espagne et l'Italie, les taux ont baissé de 225, 290 et 223 points de base pour terminer à respectivement 1,25%, 1,61% et 1,89%. Au vu de ces taux de financement extrêmement bas, la crise de la dette semble désormais loin derrière nous.

Sur les marchés d'obligations d'entreprises, l'indice iTraxx à 5 ans - qui représente la prime de risque liée au financement des entreprises tous secteurs confondus - a débuté l'année à 70bp pour la terminer aux alentours de 63 points de base. Cette légère réduction de la prime de risque a été influencée par plusieurs facteurs : i) un environnement de taux bas qui a incité les investisseurs à chercher du rendement, ii) des fondamentaux d'entreprise corrects et de taux de défaut bas, iii) des résultats de stress-tests bancaires rassurants. Cette année a cependant été assez volatile et rythmée par des tensions géopolitiques entre l'Ukraine et la Russie, des craintes sur la croissance dans les pays émergents mais aussi par les interventions des banques centrales. Le marché primaire (émissions de nouveaux titres obligataires, par opposition au marché secondaire) a été particulièrement actif et ouvert. En effet, suite à la désintermédiation du crédit (les banques ne jouant plus leur rôle de fournisseur de crédit en raison de mesures réglementaires strictes), les entreprises se sont tournées vers le marché obligataire pour assurer leurs liquidités et se financer à des taux extrêmement bas. C'est ainsi que beaucoup de nouveaux émetteurs sont apparus.

Les marchés actions ont quant à eux continué leur tendance haussière de 2013 tout au long du premier semestre (excepté fin janvier, moment du début de la crise en Ukraine), portés par des anticipations de croissance économique mondiale positives. Cette tendance a été brisée en Europe et dans une moindre mesure aux Etats-Unis pendant la période estivale avec les publications des chiffres de l'économie plus faibles qu'attendu : Allemagne en perte de vitesse, Italie en récession et France en stagnation, et sur fond de montée en puissance des conflits en Ukraine. Bien que cette correction se soit bien résorbée fin août, les marchés se sont à nouveau inquiétés des niveaux de plus en plus bas de l'inflation et du risque de retour en récession de l'Europe. L'Eurostoxx50 a ainsi perdu quelques 10% sur les 15 premiers jours d'octobre. Le rebond amorcé depuis s'explique par les propos de M. Draghi de faire tout ce qu'il peut pour accroître les anticipations d'inflation. In fine, les performances annuelles américaines (S&P : +11,39%, Dow Jones : +7,52%) sont cette année encore supérieures aux performances en Europe (Euro Stoxx50 : +1,20%, Ibex : +3,66%, Dax : +2,65%, CAC : -0,54%, MIB : +0,23% et l'excellente performance du Bel20 : +12,36%). Les valeurs à haut dividende ont particulièrement bien performé ainsi que celles susceptibles de participer aux mouvements de consolidation intra-sectorielle. Nous épinglons les surperformances des secteurs suivants : Loisirs (+19,54%), Télécoms (+14,05%), Immobilier (+13,79%), Boissons & Alimentation (+12,31%) et Utilities (+12,27%).

Cette année a aussi été marquée par la dépréciation constante de l'euro par rapport au dollar US, soit -12% en 2014. Il est passé de 1,38 à 1,21 fin décembre.

L'autre événement majeur fut la forte chute du prix du baril de pétrole, qui clôture l'année à 55,76 dollar US, soit une perte de -49% sur 2014.

3.2 Coefficients règlementaires

3.2.1 Etat relatif à la marge de solvabilité explicite

Marge à constituer (en milliers d'euros)	Total des éléments constitutifs (en milliers d'euros)	Taux de couverture
17.158	522.414	3.044,81%

3.2.2 Couverture du passif technique (avec limites)

Actifs représentatifs (en milliers d'euros)	Provisions et dettes techniques (en milliers d'euros)	Taux de couverture
1.194.069	1.062.314	112,40%

3.3 Evolution des réserves libres

Chiffres en milliers d'euros	2014		
	Fonds de prévoyance	Fonds de réserve	Total
Réserves libres au 1er janvier	491.307	29.889	521.196
Dotation de l'exercice	2.171	242	2.413
Réserves libres au 31 décembre	493.478	30.131	523.609

Chiffres en milliers d'euros	2013		
	Fonds de prévoyance	Fonds de réserve	Total
Réserves libres au 1^{er} janvier	489.142	29.648	518.790
Dotation de l'exercice	2.165	241	2.406
Réserves libres au 31 décembre	491.307	29.889	521.196

3.4 Appréciation en matière de contrôle interne

La rédaction du rapport en matière d'évaluation du système de contrôle interne est conforme à la circulaire CBFA 2009_26 du 24 juin 2009 ainsi qu'aux normes COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).

En termes d'environnement de contrôle, Ethias :

- se montre attentive au respect de l'intégrité et des valeurs éthiques qui sont les siennes ;
- vise à l'atteinte de ses objectifs par une définition claire de ses structures organiques, des pouvoirs et des responsabilités appropriés ;
- démontre son engagement à attirer, former et fidéliser des collaborateurs compétents conformément aux objectifs de son plan triennal ;
- instaure pour chacun de ses collaborateurs un devoir de rendre compte de ses responsabilités en matière de contrôle interne.

En termes d'évaluation des risques, Ethias :

- veille à définir des objectifs clairs qui assurent une identification et une évaluation des risques associés à ses objectifs ;
- identifie les risques associés à la réalisation de ses objectifs dans l'ensemble de son périmètre de responsabilité et procède à leur analyse régulière de manière à déterminer les modalités appropriées de gestion de ses risques ;
- intègre le risque de fraude interne et externe dans son évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation de ses objectifs ;
- identifie et évalue régulièrement les changements qui pourraient avoir un impact significatif sur son système de contrôle interne.

En termes d'activité de contrôle, Ethias :

- met en place et/ou revoit ses activités de contrôle par le biais de directives qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui mettent en œuvre ces directives.
- sélectionne et développe les activités de contrôle qui contribuent à maintenir ou à ramener les risques associés à la réalisation de ses objectifs à des niveaux acceptables.

En termes d'information et de communication, Ethias :

- communique en interne les informations nécessaires au bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne, plus particulièrement par l'obtention d'informations pertinentes et de qualités.

En termes de pilotage, Ethias :

- réalise des évaluations continues et/ou ponctuelles afin de vérifier si les composantes du contrôle interne sont bien mises en place et fonctionnent.
- communique une évaluation des faiblesses de contrôle interne, en temps voulu, aux responsables des mesures correctrices, notamment au Comité de Direction et au Comité d'audit.

Comme tout dispositif de contrôle interne, celui mis en place par Ethias ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure dès lors qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs. Il est en évolution continue et s'est renforcé en 2014 au travers de :

- La révision régulière de la politique d'investissement adaptée à l'appétit au risque ;
- La poursuite du projet Solvency II ;
- L'amélioration permanente des pratiques visant à l'excellence opérationnelle ;
- La mise en œuvre des politiques de continuité et de sécurité.

Néanmoins, le système de contrôle interne d'Ethias reste perfectible sur certains points puisque :

- La formalisation de la mise en œuvre des plans de contrôles pour les processus critiques de Solvency II doit être finalisée ;
- Le déploiement des politiques de continuité et de sécurité doit être accéléré ;
- Les procédures doivent être davantage formalisées et les contrôles mis en œuvre mieux documentés ;
- L'architecture informatique doit être améliorée afin de mieux rencontrer les challenges auxquels Ethias doit faire face.

Les conclusions de notre évaluation du système de contrôle interne nous ont amenés à poursuivre nos efforts d'amélioration dans ce domaine via la mise en œuvre de divers plans complémentaires au plan « Visa pour l'avenir ».

3.5 Principaux risques (exposition et politique en matière de gestion) et utilisation des instruments financiers de la société

3.5.1 Gouvernance en matière de gestion des risques

La bonne gouvernance d'une compagnie d'assurances requiert la mise en place des fonctions d'Audit Interne, de Compliance, de Risk Management et de Contrôle Actuariel. Ces fonctions sont non seulement des fonctions de contrôle indépendantes, mais également des fonctions de gouvernance. Leurs conclusions et avis se traduisent dans des mesures visant à renforcer la structure de gestion, l'organisation et le contrôle interne. Ces fonctions sont structurées de manière à mettre en place trois lignes de défense :

Première ligne de défense - Le suivi journalier des risques

La première ligne de défense est assurée par les lignes opérationnelles et les fonctions support (comptabilité, IT, ressources humaines, contrôle de gestion, cellule stratégie...). Cette ligne de défense est constituée des garants du contrôle des risques puisqu'ils intègrent au jour le jour, dans toute tâche à effectuer, les principes d'une gestion des risques efficace (application des contrôles, principe des quatre yeux, etc.).

Les lignes opérationnelles et les fonctions support sont responsables des activités qui leur sont allouées. Elles sont donc, en tant que telles, responsables de la gestion des risques émanant de ces activités : application des traitements à apporter aux risques et implémentation des plans d'action.

Ethias veille à ce que chaque employé ait une compréhension adéquate des risques susceptibles de menacer la bonne réalisation des activités dont il a la charge. Ainsi, chaque employé a la responsabilité d'identifier et d'évaluer les risques encourus de façon continue.

De plus, un réseau de correspondants « risque » dans les lignes opérationnelles et les fonctions support, constitué des correspondants Risk Management et des cellules Legal & Compliance, permet de bénéficier des compétences techniques des experts du terrain. Ces Correspondants sont des points de contacts chargés de remonter vers le CRO les informations nécessaires à la bonne organisation de la gestion des risques. Ils dépendent fonctionnellement du CRO.

Enfin, l'expertise actuarielle est représentée à deux niveaux : au niveau de la première ligne de défense, c'est-à-dire dans les lignes opérationnelles, afin d'effectuer les travaux actuariels servant les opérations et les aspects tarifaires (par exemple le calcul de réserves) ainsi qu'au niveau de la seconde ligne de défense via le département de Contrôle Actuariel qui dépend du CRO (voir section suivante).

Deuxième ligne de défense – La supervision des risques

La deuxième ligne de défense est assurée par les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO : Compliance, Risk Management et Contrôle Actuariel. Le CRO est membre du comité d'audit, ce qui permet une communication directe des problèmes liés aux risques vers l'organe de décision majeur de l'entreprise.

Le Chief Risk Officer est chargé de s'assurer que la structure de gestion des risques d'Ethias est opérationnelle et d'en améliorer l'efficacité. Les entités qui dépendent hiérarchiquement du CRO l'assistent dans son évaluation du profil de risque de la société, de son alignement sur la stratégie et l'appétence au risque, ainsi que dans l'identification des risques futurs.

Cette ligne de défense, indépendante de la première, maintient un cadre méthodologique et des processus sous-jacents permettant le contrôle et la supervision de la structure de gestion des risques mise en place. En cas de dépassement du profil de risque souhaité par Ethias, elle intervient au niveau opérationnel pour initier des changements et supporter la première ligne de défense dans la résolution des problèmes.

Le réseau de correspondants risque permet une structure décentralisée, proche de l'opérationnel tout en conservant une expertise centrale, notamment en matière de quantification du risque.

Cela facilite également l'intervention des fonctions de contrôle de la seconde ligne de défense en support de la première ligne de défense dans la mise en place des actions correctrices permettant de remédier aux déficiences identifiées.

Enfin, afin de renforcer la gouvernance des risques, le Comité de Direction a décidé de mettre sur pied cinq comités dédiés à la gestion des risques :

- le Comité Risques ;
- le Comité d'Investissement Stratégique ;
- le Comité d'Assurance Réassurance ;
- le Comité Suivi des Risques Opérationnels ; et
- l'ALCO.

Ces comités sont des outils de suivi, de décision et de reporting en matière de risques. Chaque comité est présidé par un membre du Comité de Direction. La volonté du Comité de Direction et du Conseil d'Administration a été de créer des « comités forts », de façon à organiser une gouvernance efficace en matière de risques dans l'entreprise. Dans ce but également, les responsabilités de chaque comité ont été clairement établies.

Troisième ligne de défense – L'évaluation indépendante

La troisième ligne de défense est assurée par l'Audit Interne. Cette ligne de défense fournit une revue indépendante de la qualité des procédures d'identification, de mesure et de contrôle des risques. Afin d'assurer son indépendance, cette entité rapporte directement au CEO.

3.5.2 Solvency II

Le Comité de direction a approuvé, dès novembre 2009, le lancement du « Programme Solvency II ». Ce programme est un ensemble de projets transversaux à l'entreprise en matière de gouvernance, de modélisation, d'IT, de gestion des bases de données et de mise en place de processus visant à atteindre les standards requis par Solvency II.

Six releases majeures ont été livrées fournissant les bases de l'opérationnalisation de Solvency II et bénéficiant également à l'ensemble de l'entreprise. Le dry-run d'un calcul annuel de solvabilité a été effectué.

La mise en place de l'infrastructure et des processus relatifs à Solvency II s'est faite en tenant constamment compte des synergies potentielles avec l'ensemble de l'entreprise – par exemple :

- Le besoin en données sera notamment couvert par un Data Warehouse d'entreprise,
- Les exigences relatives aux délais de production des rapports Solvency II intègrent un programme global de « Fast close »,
- Les exigences de données ont conduit à la mise en place d'un projet global de gouvernance de données,
- L'acquisition d'un outil de simulation Non-Vie permettant de mieux prendre en compte les risques dans les décisions d'entreprises.

En 2015, l'objectif est de finaliser l'opérationnalisation de la chaîne Solvency II.

Un Maturity assessment a été conduit afin d'estimer la charge de travail et de définir les plans d'action requis pour atteindre, dans les 3 piliers de Solvency II, un niveau de conformité acceptable au 1^{er} janvier 2016.

3.5.3 Risk Appetite

Le Risk Appetite d'Ethias a été approuvé par le Conseil d'administration et est articulé autour de 4 axes principaux : la solvabilité, la rentabilité, la liquidité et l'excellence opérationnelle. Chacun de ces axes est ensuite développé de manière à préciser concrètement les objectifs et les lignes directrices à mettre en place.

3.5.4 Risques d'assurance

La gestion des risques d'assurance est intégrée dans la gestion de l'entreprise de la façon suivante :

1. En collectivités, les souscripteurs respectent des guides de souscription qui fixent les limites en matière de souscription. Ces limites portent à la fois sur les conditions générales et particulières des contrats, sur la tarification et sur la hauteur du risque. Ils déterminent également le niveau de pouvoir accordé en fonction du niveau hiérarchique et les procédures à suivre, un Bureau d'Acceptation décidant en dernier ressort au niveau opérationnel.
2. Les services actuariat et le service réassurance déterminent les besoins de la société en réassurance. Les traités sont revus chaque année en fonction des capacités de souscription de l'entreprise et des demandes de la production.
3. Les tarifs sont établis par les actuaires-tarificateurs et sont soumis à l'avis du Contrôle Actuariel. Le Contrôle Actuariel rend également, de façon indépendante, des avis au Comité de direction sur la rentabilité technique des produits, sur le plan de réassurance, sur la suffisance des provisions techniques, sur la gestion ALM et sur le plan de participations bénéficiaires.
4. Le Comité d' Assurance Réassurance suit les risques techniques des produits existants, analyse les actions de mitigation des risques techniques, analyse les modifications des produits existants ou les propositions de nouveaux produits et supervise le programme de réassurance. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.
5. Le Chief Risk Officer élabore annuellement un rapport sur les risques techniques auxquels la société est exposée. Il met en évidence les profils de risques en portefeuille ainsi que leur importance et il présente les résultats des analyses de suffisance des réserves. Il est examiné par le Comité d' Assurance Réassurance et est ensuite présenté au Comité de direction qui prend éventuellement les mesures correctrices qui s'imposent.
6. Tout nouveau produit et toute modification de produits existants sont analysés au préalable par la direction IARD Collectivités. Le produit est étudié sous tous ses aspects : marketing, juridique, fiscal, rentabilité, contraintes ALM, Compliance... conformément à la procédure de création d'un nouveau produit ou modification de produit existant validée par le Comité de direction en date du 17 novembre 2014.

3.5.5 Risques financiers

La gestion des risques financiers est intégrée dans la gestion de l'entreprise de la façon suivante :

1. Les gestionnaires financiers sont tenus de respecter les politiques d'investissements, le code d'investissement et de veiller à ce que leurs positions n'excèdent pas les limites financières et respectent l'Asset allocation.
2. La Direction Finances organise hebdomadairement un Comité d'investissement tactique qui décide des actions à mener d'une part dans le cadre des contraintes précitées et d'autre part en fonction des lignes de conduite et décisions émanant du Comité d'investissement stratégique.
3. Le Comité d'investissement stratégique a pour mission de fixer les lignes de conduite des investissements et de suivre les portefeuilles en fonction de la politique d'investissement approuvée par le Conseil d'Administration. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.
4. La composition et les valeurs des portefeuilles financiers sont suivies mensuellement par le biais de l'Investment Dashboard. Un rapport trimestriel en matière de risques financiers permet d'avoir une vue globale des risques financiers auxquels la société est exposée. Il contient les profils d'exposition par risque des actifs en portefeuille et présente les résultats des analyses de sensibilité de la valeur des portefeuilles.

3.5.6 Risques opérationnels

En matière de risques opérationnels, Ethias a adopté la typologie de Bâle II qui agrège en sept catégories les risques opérationnels importants, susceptibles d'occasionner de lourdes pertes :

- fraude interne,
- fraude externe,
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail,
- clients, produits et pratiques commerciales,
- exécution, livraison et gestion des processus,
- dommage aux actifs corporels,
- interruptions d'activité et dysfonctionnements des systèmes.

La sécurité de l'information et la continuité des activités sont intégrées dans la gestion des risques opérationnels dans un souci d'optimisation.

Le Chief Risk Officer a procédé à la réalisation d'une cartographie des risques liés aux processus métier. Ces risques ont été classés en termes de fréquence/impact et catégorisés via un processus d'auto-évaluation puis d'évaluation assistée. Une série d'actions à mettre en œuvre a été retenue et implémentée. Le processus de cartographie est récurrent.

Le Chief Risk Officer a également mis en place :

- une procédure de remontée des incidents opérationnels de toute nature, ce qui devrait permettre à terme de repérer les incidents d'origine structurelle ;
- un processus de veille informationnelle permettant de monitorer les menaces auxquelles l'entreprise pourrait être confrontée.

La gestion administrative des plaintes et l'analyse des statistiques relatives aux plaintes est également du ressort du Chief Risk Officer.

Le Comité de suivi du risque opérationnel suit le risque opérationnel (en ce compris les risques de conformité) et analyse et propose des lignes de conduite pour les mesures de mitigation/gestion correspondantes. Il fait rapport au Comité de Direction pour validation.

3.6 Réassurance

Le programme de réassurance d'Ethias Droit Commun aam s'inscrit dans le cadre de la convention de mandat de gestion et de prestation de services avec Ethias SA.

Les activités d'assurance d'Ethias Droit Commun aam sont limitées aux assurances Accidents du travail. Les principaux risques d'assurance concernent les accidents sur le chemin du travail ou les catastrophes sur le lieu du travail (effondrement, explosion,...).

95 % de ces activités sont réassurées par Ethias SA au travers d'un traité en Quote-part. Les 5 % restants sont réassurés conjointement avec les traités d'Ethias SA.

3.7 Informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Résolument ancrée dans une dynamique pluriannuelle de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, Ethias porte une attention toute particulière aux implications environnementales et sociales dans l'ensemble de ses activités. Sur le plan environnemental, cette conscientisation aux enjeux durables a par ailleurs fait l'objet de plusieurs réalisations concrètes dans le second Plan d'actions sociétales 2009-2013 de l'entreprise, actions poursuivies dans le nouveau plan 2014-2019.

Parmi les actions développées dans le cadre des plans pluriannuels, Ethias a instauré une politique résolue dans les 4 domaines suivants :

- Réduction de sa consommation en énergies fossiles,
- Réduction des émissions de CO₂ produites par son activité,
- Gestion des déchets, emballages et consommables usés,
- Gestion des fournisseurs en adéquation avec des critères éthiques, durables et de proximité

Ainsi Ethias prend en compte dans ses choix de fournisseurs et produits, le coût global d'acquisition.

Pour atteindre ces objectifs Ethias a mis en chantier en 2012-2013 et poursuivi en 2014 les principaux projets suivants qui complètent les investissements précédents :

- Souscription de contrats de fourniture d'électricité privilégiant le « label vert garanti d'origine ». Celui-ci garantit la fourniture d'énergie produite par moyen hydroélectrique, éolien, cogénération ou solaire ;
- En partenariat avec la société CO2Logic, mesure annuelle de l'empreinte carbone donnant lieu à plan d'action annuel en vue de réduction. A fin 2012, le seuil de 50% de réduction d'émissions a été atteint grâce aux actions consécutives menées pendant 5 années. L'an dernier, le périmètre d'activités sur lequel porte cette mesure a été étendu aux activités restaurants, informatiques, déchets et consommation de papier ;
- Partenariat avec Bpost pour compensation en CO₂ des envois postaux ;
- Mise en place d'une politique « slowfood » au restaurant du Personnel (85.000 repas/an) et choix de fournisseurs de proximité adhérant à la charte de restauration Ethias et labels bio/durables ;
- Mise en place du concept d'agences commerciales « durables » en intégrant le Concept 3.0 de rénovation des agences du réseau commercial ;
- Modernisation des équipements de production et gestion chauffage/air conditionné (nouvelle chaufferie 2.000kw à Liège-Croisiers, panneaux solaires pour production eau chaude sanitaire). Poursuite des investissements dans les systèmes de gestion des installations techniques et modernisation des équipements dans une politique éco-efficace ;
- Introduction de critères de choix « durables, sociétaux et proximité » dans la sélection des biens et fournisseurs (FSC, Iso 9001/14001, CradletoCradle, FairTrade, PEFC) ;
- Dans l'analyse des offres « fournisseurs et produits » Ethias prend en compte le coût global d'acquisition.
- Certification internationale ISAE 3000 en management des performances environnementales.

Consciente en interne que les émissions de CO₂ liées aux trajets entre le domicile et le lieu de travail ont un impact environnemental particulièrement important, Ethias a développé un plan de mobilité s'articulant autour de plusieurs axes. L'usage des transports en commun ainsi que le covoiturage ont ainsi fait l'objet d'une politique de sensibilisation du personnel. Ethias, en partenariat avec la Région Wallonne, a par ailleurs soutenu et participé au projet « Tous vélos actifs » visant à promouvoir d'autres alternatives au transport domicile-travail en voiture. Pour son action, Ethias a obtenu le label 3 étoiles « Tous vélos actifs ». Des projets d'adaptation de l'infrastructure immobilière à cette problématique sont en cours de développement. Acteur socialement responsable, Ethias a également soutenu des programmes de mobilité alternative issus des pouvoirs publics, telles que l'initiative Covoit-stop. Depuis deux ans, Ethias met à disposition de son personnel pour déplacement intra murs à midi, des vélos dont certains électriques. En complément, une station gratuite de recharge électrique pour vélos a été installée dans son parking.

L'entreprise applique depuis 2008 une mesure environnementale à ses véhicules de société : un taux limite d'émission de CO₂ a été fixé pour chaque catégorie de véhicules de fonction. Un objectif annuel de 10% a été fixé en termes de réduction du taux de CO₂ de l'ensemble du parc automobile d'Ethias d'ici 2015. La maîtrise des émissions carbone est un plan d'action prioritaire d'Ethias. En plus de son rapport sociétal, Ethias publie dorénavant son propre rapport CO₂. Au centre de celui-ci figure l'empreinte CO₂ de la société (calculée par CO2logic). En l'espace de cinq ans, Ethias a pu réduire de moitié son empreinte CO₂. Assureur conscient de l'impact de conditions climatiques défavorables sur la sinistralité de ses assurés, Ethias a par ailleurs lancé dès 2012 un service d'alertes et de prévention des risques météorologiques à destination des pouvoirs locaux. Le souci d'Ethias de faire percoler des comportements durables dans la société s'est traduit, par la volonté de l'entreprise de proposer des tarifs innovants en matière d'assurance de véhicules électriques, hybrides ou pour lesquels les conducteurs veillent à réduire leur kilométrage annuel.

En outre, dans le respect des valeurs qui l'animent, dont l'humanisme et l'éthique, Ethias a veillé à ce que les conditions générales de tous ses bons de commande incluent un article selon lequel le fournisseur s'engage à respecter et faire respecter par ses éventuels sous-traitants et fabricants les principes de base de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) : interdiction du travail des enfants, respect de la liberté syndicale, élimination de toute forme de travail forcé, interdiction de toute discrimination en matière d'emploi et de profession. De même, l'entreprise sensibilise ses sous-traitants à cette problématique. Le Code d'investissement éthique d'Ethias, intégrant une liste noire d'investissements basée sur un référencement international confié à un organisme externe (RFA), intègre également ces critères de respect des normes O.I.T., en plus de l'interdiction d'entreprises impliquées directement ou indirectement dans la production ou la vente d'armement controversé (uranium appauvri, bombes à fragmentation, mines antipersonnel). Notre restaurant d'entreprise privilégie les produits locaux, de saison, issu d'une culture biologique. En 2014, Ethias a poursuivi cette direction en intégrant dans ses appels d'offres de travaux les variantes de produits et techniques labellisés « éco-durables ». Cette réflexion doit permettre de proposer une réelle alternative responsable.

Les aspects liés au personnel sont sous-traités dans le rapport de gestion d'Ethias SA.

4 Evènements survenus après la clôture de l'exercice

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes n'est survenu après la clôture de l'exercice.

5 Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

5.1 Participation Vitrufin SA

Au 31 décembre 2014, la participation de 25 % dans Vitrufin SA a une valeur de 500 millions d'euros. Le conseil d'administration estime que la valeur de la participation dans Vitrufin SA ne doit pas faire l'objet d'une réduction de valeur car la valorisation de l'actif net ressortant du bilan ne tient pas compte ni de la valeur des activités d'Ethias SA, ni de la valorisation de la réorganisation du groupe Ethias au travers de l'application des plans Horizon 2011 et Visa pour l'avenir.

6 Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du comité d'audit d'Ethias Droit Commun aam

Le comité d'audit est composé de quatre administrateurs non exécutifs, dont un administrateur indépendant. Afin de renforcer l'efficacité de ce comité, participent également aux réunions, sans en être membres, le président et le vice-président du comité de direction, l'auditeur interne et le cas échéant le commissaire agréé.

Le comité d'audit est présidé par Monsieur Jean-Pierre Grafé et est par ailleurs composé de M. Oswald Adriaensen, administrateur indépendant, Mme Martine Durez et M. Alexander Vercamer.

M. Grafé est docteur en droit, avocat honoraire spécialisé en matière commerciale et a embrassé une longue carrière politique. Membre du comité de contrôle et ensuite administrateur d'Ethias depuis de nombreuses années, il a présidé le conseil d'administration de 2001 à 2007. M. Grafé a en outre été président du collège des commissaires d'Intermosane et président du conseil d'administration de l'Office Régional de l'Informatique et de la Commission Permanente « Droit commercial et économique » de la Chambre des Représentants.

M. Adriaensen dispose d'une formation d'ingénieur civil et d'une large expérience dans le domaine financier. Il a notamment été membre de la commission bancaire et financière et des comités d'audit de la Générale de Banque et de Fortis Banque. Ayant été membre du comité de contrôle puis administrateur d'Ethias pendant de nombreuses années, il possède de solides connaissances des activités de l'entreprise. Il répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 526 ter du code des sociétés.

Mme Durez est ingénieur commercial et docteur en sciences économiques appliquées. Professeur à l'université de Mons-Hainaut pendant plusieurs années, elle a par ailleurs acquis une riche expérience dans le secteur financier. Elle a en effet été régente à la BNB, membre du conseil de surveillance de la CBFA, administratrice de Belfius et CFO puis présidente du conseil d'administration de Bpost. Mme Durez est également administratrice de Belgacom, du Fonds de pension Belgacom et de Invest IMBC et ses filiales ainsi que présidente du comité d'audit du Forem et membre de l'advisory board de Deloitte et Roland Berger.

M. Vercamer dispose d'une formation d'assistant social - orientation politique sociale et de gestion d'entreprise. Il a travaillé au service juridique de la CSC en tant que mandataire du tribunal et de la cour du travail et en tant que maître de conférence auprès de la Haute Ecole KVMW à Gand. Entré au conseil provincial de Flandre orientale en 1981, il est actuellement premier député en charge notamment de la communication, des finances, de la politique intergouvernementale, de l'agriculture et de la ruralité. Il dispose par ailleurs de mandats notamment au sein de l'Université de Gand, de la Haute Ecole de Gand, de l'Hôpital Universitaire de Gand, d'Adinfo, de Logins et de CEVI.

7 Fonctions externes exercées par les dirigeants d'Ethias Droit Commun aam (au 31/01/2015)

Conformément à la circulaire de la CBFA PPB-2006-13-CPB-CPA concernant l'exercice de fonctions extérieures par les dirigeants d'entreprises d'assurances notamment, nous publions la liste des fonctions extérieures exercées par les administrateurs et les dirigeants effectifs d'Ethias Droit Commun aam dans des sociétés autres que celles avec lesquelles Ethias Droit Commun aam entretient des liens étroits.

Ne sont pas reprises dans cette liste les fonctions extérieures exercées dans des organismes de placement collectif, des sociétés patrimoniales et des sociétés dites de « management ».

Administrateurs d'Ethias Droit Commun aam			
Nom	Société	Siège social	Fonction exercée
Adriaensen Oswald	BNP Paribas Fortis (Etablissement de crédit)	rue Montagne du Parc 3 1000 Bruxelles	Membre du Comité de gestion Flandre orientale
	Wonen	Marcel Mollelaan 17 9060 Zelzate	Président du Conseil d'administration
Demeyer Willy	Port autonome de Liège	quai de Maestricht 14 4000 Liège	Président du Conseil d'administration
Durez Martine	Belgacom	Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles	Administratrice
	Fonds de pension de Belgacom	Boulevard du Roi Albert II 27 1030 Bruxelles	Administratrice
	IMBC	rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons	Administratrice
	IMBC Capital Risque	rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons	Administratrice
	IMBC Convergence	rue des Quatre Fils Aymon 14 7000 Mons	Administratrice
Grafé Jean-Pierre	Liège-Airport	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	1 ^{er} Vice-Président du Conseil d'administration et du Comité de direction
	Liège-Airport Business Park	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Administrateur
	Liège-Airport Security	Aéroport de Bierset, Bâtiment 44 4460 Grâce-Hollogne	Président du Conseil d'administration
	Société de développement de Liège-Guillemins	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
Henin Olivier	Brussels Airport Company	boulevard Reyers 80 1030 Bruxelles	Administrateur
	Fedimmo	chaussée de Wavre 1945 1160 Bruxelles	Président du Conseil d'administration
	Société fédérale de participations et d'investissement (Holding financier)	avenue Louise 54/1 1050 Bruxelles	Vice-Président du Conseil d'administration
Stevaert Steve	Dela Investment Belgium (Entreprise d'assurances)	Noorderplaats 5 2000 Antwerpen	Administrateur
	Elia Asset	boulevard de l'Empereur 20 1000 Bruxelles	Administrateur
	Elia System Operator	boulevard de l'Empereur 20 1000 Bruxelles	Administrateur
	Gault Millau Benelux	rue Royale 100 1000 Bruxelles	Président du Conseil d'administration
Vercamer Alexander	Artexis Belgium	Maaltekouter 1 9051 Gent	Administrateur
	Fytolab Belgium	Technologiepark 2/3 9052 Gent	Administrateur
	Kleine Landeigendom Het Volk	Ravensteinstraat 12 9000 Gent	Administrateur

Dirigeants effectifs d'Ethias Droit Commun aam			
Nom	Société	Siège social	Fonction exercée
Lallemand Philippe	Meusinvest (Holding financier)	rue Lambert Lombard 3 4000 Liège	Administrateur
	Société fédérale de participations et d'investissement (Holding financier)	avenue Louise 54/1 1050 Bruxelles	Administrateur
	Socofe (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Sowalfin (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur
	Techspace Aero	route de Liers 121 4041 Herstal	Administrateur
	Wespavia (Holding financier)	avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège	Administrateur

8 Rapport du commissaire sur les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de Commissaire. Le présent rapport reprend notre opinion sur les comptes annuels pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014, tels que définis ci-dessous, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats de l'exercice clôturé à cette date et l'annexe.

Rapport sur les comptes annuels – Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'Ethias Droit Commun AAM (« l'Association ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2014. Ces comptes annuels, dont le total du bilan s'élève à EUR 2.616.334.823 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice à affecter de EUR 2.413.039, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

Responsabilité du Conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (normes « ISA »). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux exigences déontologiques. En tant que Commissaire, il nous appartient de planifier et de réaliser notre audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures destinées à recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations rapportés dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève de notre jugement. En procédant à cette évaluation des risques, nous avons pris en compte le contrôle interne de l'Association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés à l'administration de l'Association, toutes les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le respect, par l'Association, des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que de ses statuts relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes « ISA ») applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité de votre Association est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurances en Belgique.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts.
- Comme le précise l'annexe 3.5.2 du rapport annuel, la réforme Solvency II entrera en vigueur le 1er janvier 2016. Il est dès lors primordial que la Société poursuive les actions qu'elle a initiées afin de se conformer aux exigences de capital de ce nouveau régime.

Le Commissaire

PwC Reviseurs d'Entreprises scrl

Représentée par

Kurt Cappoen

Réviseur d'Entreprises

9 Précisions sur les rubriques du bilan et du compte de résultats

9.1 Bilan

9.1.1 Actif

Rubrique C. Placements

- II. Placements dans les entreprises liées et participations.

Ce poste est principalement représenté par la valeur de la participation dans Vitrufin SA.

Rubrique E. Créances

- I. Créances nées d'opérations d'assurance directe
 - 1. Preneurs d'assurance : il s'agit essentiellement de sommes dues par nos assurés.
 - 3. Autres : il s'agit principalement des prévisions de recours.
- II. Créances nées d'opérations de réassurance : regroupe les créances sur les réassureurs.
- III. Autres créances : comprend entre autres les intérêts sur valeurs disponibles relatifs à 2014 et perçus en 2015 ainsi que des précomptes à récupérer.

Rubrique F. Autres éléments d'actif

- II. Valeurs disponibles : espèces en caisse et les avoirs dans les différentes banques dont le terme est inférieur à un mois.

Rubrique G. Comptes de régularisation

- I. Intérêts et loyers acquis et non échus : revenus des valeurs mobilières en portefeuille et des dépôts en banque acquis à l'exercice 2014 mais dont l'encaissement ne s'effectuera qu'en 2015.

9.1.2 Passif

Rubrique C. Provisions techniques

- VI. Autres provisions techniques : il s'agit du fonds d'indexation.

Rubrique E. Provisions pour autres risques et charges

- III. Autres provisions : il s'agit principalement de provisions pour risques financiers.

Rubrique G. Dettes

- I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe : comprend les primes payées avant l'échéance, les sommes dues à divers souscripteurs, les recours payés d'avance et les prestations à liquider.
- V. Autres dettes
 - 2. Autres : représente principalement le compte courant avec Ethias SA.

9.2 Compte de résultats

9.2.1 Compte technique

Rubrique 2bis : Produits des placements - Compte technique non-vie.

bb) produits provenant d'autres placements : sont portés sous ces postes, les produits des placements qui sont des valeurs représentatives des provisions techniques et des dettes techniques.

Rubrique 3 : Autres produits techniques nets de réassurance - Compte technique non-vie.

Il s'agit notamment de produits liés aux intérêts bonifiés sur recours.

Rubrique 5 : Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance - Compte technique non-vie.

Il s'agit de la variation du fonds d'indexation en loi de 1967.

9.2.2 Compte non technique

Rubrique 8 : Autres charges.

Ce poste comprend les utilisation et reprise de la provision pour réductions de valeurs sur créances, ainsi que les réductions de valeurs sur celles-ci.

10 Bilan, comptes de résultats et annexes

Chiffres (en unités d'euro) arrêtés au 31 décembre 2014 par le Conseil d'administration le 29 avril 2015 et vérifiés par le Commissaire le 19 mai 2015.

10.1 Bilan

Actif	2014	2013
C. Placements	1.516.500.775	1.503.077.101
II. Placements dans des entreprises liées et participations	625.347.168	615.347.454
- Entreprises liées	12.899.714	2.900.000
1. Participations	12.899.714	2.900.000
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	612.447.454	612.447.454
3. Participations	578.647.454	578.647.454
4. Bons, obligations et créances	33.800.000	33.800.000
III. Autres placements financiers	890.927.305	887.514.701
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	36.158.065	58.823.119
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	834.769.240	828.691.582
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	20.000.000	-
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	226.302	214.946
Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques	976.715.188	949.532.399
III. Provision pour sinistres	787.310.538	764.708.685
V. Autres provisions techniques	189.404.650	184.823.714
E. Créances	49.776.084	49.965.530
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	40.537.308	37.956.006
1. Preneurs d'assurance	7.093.710	5.586.469
2. Intermédiaires d'assurance	1.136.467	370.013
3. Autres	32.307.131	31.999.524
II. Créances nées d'opérations de réassurance	9.037.767	9.028.963
III. Autres créances	201.009	2.980.561
F. Autres éléments d'actif	56.561.543	24.427.471
II. Valeurs disponibles	56.561.543	24.427.471
G. Comptes de régularisation	16.781.233	16.153.469
I. Intérêts et loyers acquis non échus	16.781.233	16.153.469
Total de l'actif	2.616.334.823	2.543.155.970
Passif	2014	2013
A. Capitaux propres	523.608.781	521.195.742
IV. Réserves	523.608.542	521.195.542
4. Réserves disponibles	523.608.542	521.195.542
V. Résultat reporté	239	200
1. Bénéfice reporté	239	200
C. Provisions techniques	1.054.536.050	1.024.946.159
III. Provision pour sinistres	855.162.735	830.394.881
VI. Autres provisions techniques	199.373.315	194.551.278
E. Provisions pour risques et charges	7.102.368	10.577.954
III. Autres provisions	7.102.368	10.577.954
F. Dépôts reçus des réassureurs	945.924.194	920.380.475
G. Dettes	85.163.430	66.055.640
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4.160.005	8.006.404
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	77.404.849	56.410.043
IV. Dettes envers les établissements de crédit	18	16
V. Autres dettes	3.598.558	1.639.177
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	37.868	40.767
a) impôts	37.868	40.767
2. Autres	3.560.690	1.598.410
Total du passif	2.616.334.823	2.543.155.970

10.2 Compte de résultats

	2014	2013
I. Compte technique non-vie		
1. Primes acquises nettes de réassurance	9.017.263	10.806.803
a) Primes brutes	156.317.189	158.560.116
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	-147.299.926	-147.753.313
2bis. Produits des placements	40.940.336	39.871.324
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	4.366.881	4.175.359
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	4.366.881	4.175.359
1° participations	1.831.881	1.640.663
2° bons, obligations et créances	2.535.000	2.534.696
b) Produits des autres placements	28.610.349	28.197.330
bb) produits provenant d'autres placements	28.610.349	28.197.330
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	334.912	2.776.772
d) Plus-values sur réalisations	7.628.194	4.721.863
3. Autres produits techniques nets de réassurance	30.853	22.621
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)	-16.730.850	-14.337.739
a) Montants payés nets	14.567.369	12.852.135
aa) montants bruts	109.653.702	110.530.232
bb) part des réassureurs (-)	-95.086.333	-97.678.097
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	2.163.481	1.485.604
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	24.717.486	28.697.197
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)	-22.554.005	-27.211.593
5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-241.102	-264.961
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)	974.794	-3.020.771
7. Frais d'exploitation nets (-)	9.192.924	8.512.804
a) Frais d'acquisition	5.751.847	5.124.187
c) Frais d'administration	3.548.723	3.983.961
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-18.493.494	-17.620.952
7bis. Charges des placements (-)	-38.761.598	-38.408.170
a) Charges de gestion des placements	34.862.466	32.231.023
b) Corrections de valeurs sur placements	984.556	400.013
c) Moins-values sur réalisations	2.914.576	5.777.134
8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)	-9.163	-7.189
10. Résultat du compte technique non-vie		
Bénéfice (+)	4.413.457	3.174.722

III. Compte non technique	2014	2013
1. Résultat du compte technique non-vie		
Bénéfice (+)	4.413.457	3.174.722
3. Produits des placements	40	165
b) Produits des autres placements	40	165
bb) produits provenant d'autres placements	40	165
7. Autres produits	69.570	15.975
8. Autres charges (-)	-600.139	-301.805
8bis. Résultat courant avant impôts		
Bénéfice (+)	3.882.928	2.889.057
15. Impôts sur le résultat (-/+)	-1.469.889	-483.446
16. Résultat de l'exercice		
Bénéfice (+)	2.413.039	2.405.611
18. Résultat de l'exercice à affecter		
Bénéfice (+)	2.413.039	2.405.611

Affectations et prélèvements	2014	2013
A. Bénéfice à affecter	2.413.239	2.406.200
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	2.413.039	2.405.611
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	200	589
C. Affectations aux capitaux propres (-)	-2.413.000	-2.406.000
3. aux autres réserves	2.413.000	2.406.000
D. Résultat à reporter		
1. Bénéfice à reporter (-)	-239	-200

10.3 Annexe

N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placements

Dénominations	Postes de l'actif concernés				
	C.II.1. Participations dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
a) Valeurs d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	2.900.000	578.647.454	33.800.000	59.233.980	826.684.575
Mutations de l'exercice :					
- Acquisitions	9.999.714	0	0	43.539.987	342.707.662
- Cessions et retraits	0	0	0	-66.375.389	-333.932.896
Au terme de l'exercice	12.899.714	578.647.454	33.800.000	36.398.578	835.459.341
c) Amortissements et réductions de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	-	-	-	410.861	-2.007.007
Mutations de l'exercice :					
- Actées	-	-	-	134.207	2.196.185
- Repris car excédentaires	-	-	-	-304.555	0
- Annulées	-	-	-	0	500.923
Au terme de l'exercice	-	-	-	240.513	690.101
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	12.899.714	578.647.454	33.800.000	36.158.065	834.769.240

N°2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%			(+) ou (-) (en milliers d'unités monétaires)	
Ethias Co SPRL Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0536.713.371	58	72,50	0,62	-	-	-	-
Ethias Services SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0825.876.113	1	0,10	24,97	31/12/2013	EUR	270	123
Vitrufin SA Rue des Croisiers, 24 B-4000 Liège BE 0806.904.101	499.997	24,99	-	31/12/2013	EUR	1.752.323	3.850
Vlaamse Energie Holding cvba Botermarkt, 1 B9000 Gent BE 0448.632.324	197	13,34	0,00	31/12/2013	EUR	168.962	16.990

N°3. Valeur actuelle des placements

Postes de l'actif		Montants
C. Placements		1.616.644.415
II. Placements dans des entreprises liées et participations		627.406.929
- Entreprises liées		12.921.786
1. Participations		12.921.786
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		614.485.143
3. Participations		580.685.143
4. Bons, obligations et créances		33.800.000
III. Autres placements financiers		989.011.184
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable		43.739.689
2. Obligations et autres titres à revenu fixe		925.271.495
6. Dépôt auprès des établissements de crédit		20.000.000
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes		226.302

N°6. Etat des provisions pour autres risques et charges – autres provisions

Ventilation du poste E.III du passif	Montants
Provision pour risques financiers	5.340.170
Provision pour risques et charges	1.762.198

N°7. Etat des provisions techniques et dettes

Postes du passif concernés		Montants
c) Dettes fiscales, salariales et sociales.		
1. Impôts (poste G .V.1.a) du passif		
b) Dettes fiscales non échues		37.868

N°10. Informations concernant les comptes techniques

I. Assurances non-vie

Libellé	Total	Affaires directes		Affaires acceptées
		Total	Accidents et Maladie (Branches 1 et 2)	
1) Primes brutes	156.317.189	154.656.260	154.656.260	1.660.929
2) Primes brutes acquises	156.317.189	154.656.260	154.656.260	1.660.929
3) Charges des sinistres brutes	134.371.188	131.723.326	131.723.326	2.647.862
4) Frais d'exploitation bruts	9.300.570	9.195.595	9.195.595	104.975
5) Solde de réassurance	-43.262.628	-43.262.628	-43.262.628	-
6) Commissions (art. 37)		334.292		

III. Assurances non-vie et vie, affaires directes

Libellé	Montants
Primes brutes :	
- en Belgique	154.656.260

N°12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

Dénominations	Montants
II. Biens et services divers	17.820.443
Total	17.820.443

N°13. Autres produits, autres charges

	Montants
A. Ventilation des autres produits (poste 7. du compte non technique)	
Reprise de réductions de valeur sur créances	69.570
B. Ventilation des autres charges (poste 8. du compte non technique)	
Réductions de valeur sur créances	416.374
Moins-values sur réalisation d'actifs	1.742
Dotations à la provision pour risques et charges	182.023

N°15. Impôts sur le résultat

	Montants
A. Détail du poste 15 a) 'Impôts' :	1.469.889
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	884.543
b) Autres éléments imputables	884.543
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	585.346
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	585.346

N°16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

	2014	2013
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	326.035	278.086

N°17. Droits et engagements hors bilan

	Montants
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	
a) de l'entreprise :	18.871.638
D. Garanties reçues (autres qu'en espèce) :	
a) titres et valeurs de réassureurs :	8.241.580

N°18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	2014	2013	2014	2013
C. II. Placements dans des entreprises liées et participations	12.899.714	2.900.000	612.447.454	578.647.454
1 + 3 Participations	12.899.714	2.900.000	578.647.454	578.647.454
2 + 4 Bons, obligations et créances			33.800.000	33.800.000
- Subordonnés			33.800.000	33.800.000
E. Créances	-	-	-	1.756.217
II. Dettes créances d'opérations de réassurance	-	-	-	-
V. Autres créances	-	-	-	1.756.217
G. Dettes	-	-	73.636.458	56.202.628
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	72.722.200	56.202.628
V. Autres dettes	-	-	914.258	-

N°19. Relations financières avec :

	Montants
A. les administrateurs et gérants :	
4. Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, - aux administrateurs et gérants	195.528

N°19bis. Relations financières avec :

Le commissaire et les personnes avec lesquelles il est lié	Montants
1. Emoluments du commissaire :	41.000
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire:	1.725
- Autres missions d'attestation	1.725

N°20. Règles d'évaluation :

Les règles d'évaluation telles qu'elles président aux évaluations dans l'inventaire sont énoncées ci-après.

Actif du bilan**Actifs incorporels (rubrique B)**

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

Placements (rubrique C)**Terrains et constructions (sous-rubrique C.I.)**

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les terrains ne font pas l'objet d'amortissements.

Les immeubles acquis avant le 1^{er} janvier 2011 sont amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- immeubles : 2 %
- aménagements : 10 %

Les immeubles acquis depuis le 1^{er} janvier 2011 sont décomposés selon les catégories suivantes :

- Gros œuvre
- Toiture
- Menuiseries extérieures
- Techniques spéciales
- Parachèvements et finitions

Ces immeubles sont amortis linéairement sur la durée d'utilité attendue de chaque composant, après déduction de leurs valeurs résiduelles, pour autant qu'elles puissent être évaluées de façon fiable.

Placements dans des entreprises liées et participations (sous-rubrique C.II.)

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de dépréciation durable. Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction.

La participation dans Vitrufin SA est un investissement durable. Dans la perspective de la continuité des activités à long terme et compte tenu de la rentabilité opérationnelle attendue et observée sur les derniers exercices par sa filiale Ethias SA, nous n'identifions pas à ce stade de moins-value durable qui devrait mener à une réduction de valeur de la participation détenue par Ethias DC aam dans Vitrufin SA.

Autres placements financiers (sous-rubriques C.III.)*Actions, parts et autres titres à revenu variable (C.III.1)*

Ces placements font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. L'existence d'une moins-value latente significative au regard de la valeur d'acquisition, déterminée sur base du prix moyen pondéré, sur une période de 12 mois consécutifs précédant la clôture, constitue un critère de dépréciation durable. La moins-value est qualifiée de significative dès lors qu'elle est supérieure à 20 % de la valeur d'acquisition dans un contexte normal de marché; ce critère peut être soumis à l'appréciation du Comité de Direction lorsque les marchés sont plus volatiles.

Des réductions de valeur complémentaires ou à caractère exceptionnel peuvent être actées, sur proposition du Comité de Direction. L'impact de celles-ci, pour autant qu'il représente un montant important, est mentionné dans l'annexe des comptes annuels.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Obligations et autres titres à revenu fixe (C.III.2)

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition.

Toutefois, lorsque leur rendement actuariel calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres comme éléments constitutifs des intérêts produits par ces titres et est portée en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres. La prise en résultats de cette différence est effectuée sur base actualisée, compte tenu du rendement actuariel à l'achat.

Les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 de l'actif font systématiquement l'objet de réductions de valeur afin de refléter, conformément aux principes énoncés à l'article 19, alinéa 1^{er}, tout risque que les contreparties de ces titres et créances n'honorent pas tout ou partie de leurs engagements y afférant, en ce compris, mais pas uniquement, la probabilité que le remboursement de ces titres et créances soit en tout ou partie incertain ou compromis. Lorsque la valeur de marché de ces titres et créances est durablement inférieure à leur valeur comptable nette, cette circonstance est, sauf preuve contraire, présumée constituer une dépréciation durable à prendre en compte pour l'application de la présente disposition.

L'application des règles précitées et la décision de comptabiliser une réduction de valeur ou non fait l'objet d'une analyse lors de chaque clôture des comptes. Les critères que nous prenons en compte dans ladite analyse pour, d'une part, identifier les moins-values durables et, d'autre part, évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur est nécessaire sont les suivants :

Critères de détermination des moins-values durables

- Le portefeuille d'assurance/ la gestion distincte concernés ;
- La capacité de l'entreprise à détenir ces titres jusqu'à leur maturité ;
- La durée de la moins-value latente observée.

Critères pris en compte pour déterminer si une réduction de valeur doit être comptabilisée

- Une augmentation importante des spreads de crédit pour des émetteurs cotés ;
- Une dégradation significative de notation;
- Une restructuration volontaire ou imposée de la dette ;
- La survenance d'un évènement de crédit selon les règles ISDA;
- Des difficultés financières importantes;
- Un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, suite à des difficultés financières;
- Une diminution importante de la valeur du collatéral ou des actifs sous-jacents.

Pour les prêts perpétuels, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur inférieure de marché est à considérer comme une dépréciation durable, de sorte que ces titres sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur valeur de marché.

En cas de cession de titres, la valeur comptable utilisée pour calculer la plus- ou moins-value réalisée est déterminée sur base du prix moyen pondéré.

Dans le cadre d'une opération d'arbitrage, la plus- ou moins-value réalisée est maintenue au bilan, et prise en résultats de manière étalée sur la durée de l'investissement de emploi.

Prêts et crédits hypothécaires – Autres prêts (C.III.4 & C.III.5)

Ils font l'objet de réductions de valeur selon la même règle que celle appliquée au poste C.III.2 ci-dessus.

Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D – branche 23)

Ces placements sont portés au bilan à leur valeur actuelle (valeur de marché).

Dépôts auprès des établissements de crédit (sous-rubrique C.III.6)**Créances (rubrique E)****Valeurs disponibles (sous-rubrique F.II.)**

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition.

Des réductions de valeurs sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

Part des réassureurs dans les provisions techniques (rubrique D. bis)

Ce poste reprend l'engagement des réassureurs. Les montants enregistrés sont obtenus conformément aux différents traités de réassurance applicables.

Autres éléments d'actif (rubrique F)**Actifs corporels (sous-rubrique F.I.)**

Les actifs corporels sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition ou de revient, en ce compris les frais accessoires.

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire aux taux suivants :

- installations, machines, équipements électroniques : 33 1/3 %
- matériel roulant : 25 %
- mobilier et matériel de bureau : 10 %

Le mobilier et le matériel de bureau dont la valeur d'acquisition est inférieure à 250 EUR sont amortis la première année.

- matériel médical : 20 %

Passif du bilan**Provisions techniques (rubrique C)**

Ces provisions sont calculées avec prudence, dans le respect des dispositions légales et réglementaires fixées par les différents organismes de contrôle.

La provision pour égalisation et catastrophes est évaluée selon la méthode actuarielle.

Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (rubrique D - branche 23)

Ces provisions sont estimées sur base de la valeur actuelle des actifs de la rubrique D.

Provisions pour autres risques et charges (rubrique E)

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

Dépôts reçus des réassureurs (rubrique F) et dettes (rubrique G)

Ces postes sont inscrits à leur valeur nominale.

Autres règles particulières**Comptes libellés en devises**

Les éléments monétaires sont valorisés en euros au cours au comptant à la date de clôture de l'exercice.

Les éléments non monétaires sont conservés en euros au cours d'acquisition.

Le solde des écarts négatifs résultant de la conversion des éléments monétaires, autres que les provisions techniques, est pris en charge au compte de résultats ; tandis que le solde des écarts positifs est comptabilisé dans les comptes de régularisation comme produit à reporter.

Produits dérivés

Les produits dérivés utilisés à titre spéculatif respectent le principe de prudence, à savoir que les moins-values latentes font l'objet de réductions de valeur ou de constitutions de provisions pour risques financiers, alors que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les opérations à terme sur taux d'intérêt de micro couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM sont évaluées de manière symétrique à l'imputation des charges ou produits des éléments couverts sur la durée de vie de ces éléments. Par opération à terme de taux d'intérêt de couverture affectée, il faut entendre toute opération à terme qui a pour but ou pour effet de compenser ou de réduire le risque portant sur un actif, un passif, un droit, un engagement hors bilan ou un ensemble d'éléments de caractéristiques homogènes au regard de leur sensibilité aux variations de taux d'intérêts.

Enfin, les opérations de couverture ou conclues dans le cadre de la gestion ALM doivent être reconnues comme telles et ce, dès la conclusion de l'opération.

N°21. Modifications aux règles d'évaluation :

A. Exposé des modifications et leurs justifications

En date du 9 octobre 2014, le Service Public Fédéral Finances a publié un Arrêté Royal modifiant l'Arrêté Royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances. La modification porte, entre autres, sur l'alinéa 3 de l'article 31 de ce dit arrêté, relatif à la détermination des moins-values durables et des dépréciations des titres à revenu fixe et créances.

Afin de maintenir le principe que ces titres et créances restent comptabilisés au coût amorti, la disposition proposée n'impose pas d'acter d'office une réduction de valeur en cas de valeur de marché durablement inférieure à la valeur comptable, mais présume que cette circonstance indiquera, sauf preuve contraire, l'existence d'une dépréciation durable à prendre en compte et qui devra, selon les circonstances, être reflétée dans une réduction de valeur. L'application de cette disposition ainsi adaptée implique pour l'entreprise de retenir un certain nombre de critères, dont la valeur de marché, pour décider du caractère durable d'une dépréciation.

Afin de permettre à l'utilisateur des comptes de comprendre l'approche retenue par l'entreprise, il est dorénavant requis d'indiquer les critères utilisés dans l'annexe aux comptes annuels.

En conséquence et afin de s'aligner sur cette adaptation, nous avons modifié les règles d'évaluation sur les réductions de valeur pour les titres à revenu fixe mentionnés au poste C.III.2 ainsi que pour les prêts et les crédits hypothécaires et les autres prêts mentionnés aux rubriques C.III.4 et C.III.5.

B. Différence d'estimation résultant des modifications

Postes et sous-postes concernés	Montants
C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe	-601.759

N°22. Déclaration relative aux comptes consolidés :

A. Informations à compléter par toutes les entreprises :

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :
oui/non (*) : Non

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport de gestion pour la raison suivante :
* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge ou étranger :
oui/non (*) : Non
* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :
oui/non (*) : Non

Toutefois, selon l'article 110 du Code des sociétés, une société mère qui ne possède que des entreprises filiales qui eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent tant individuellement que collectivement qu'un intérêt négligeable, est exemptée de l'obligation de présenter des comptes consolidés.

N°23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base du présent arrêté du 17/11/1994

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

Art 27 bis § 3, dernier alinéa	Montants
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	-1.690.281

Remarque concernant l'annexe 3

La valeur actuelle de certaines obligations perpétuelles (reprises parmi les autres types d'obligations sous la rubrique 8.03.223.2) provient de l'utilisation d'un prix « modèle », au lieu d'un prix marché qui correspond soit à une valorisation reprise sur Bloomberg soit à un prix communiqué par une contrepartie.

L'approche quantitative ainsi mise en place est compatible avec les recommandations de l'IASB dans son rapport : « IASB Expert Advisory Panel – Measuring and disclosing the fair value of financial instruments in markets that are no longer active ».

Cette valorisation se traduit dans les comptes par une amélioration de la valeur actuelle de ces obligations de +0,3 million d'euros d'un titre qui représente 10% du portefeuille total en nominal en date du 31 décembre 2014.

Lorsque la valeur de réalisation d'une participation ne peut être mesurée de façon suffisamment fiable, la valeur actuelle reprise à l'annexe 3 correspond à sa valeur nette comptable.

ethias

HUMANISME

ÉTHIQUE

ENGAGEMENT

PROXIMITÉ